

CONSEIL DU 14 AVRIL 2022

Salle multi-activités d'Arlanc

Procès-Verbal de séance

M. le Président remercie M. le Maire d'Arlanc de mettre à disposition les locaux pour la tenue du conseil communautaire.

Il ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (48 présents, 15 pouvoirs, 63 votants).

M. Patrice DOUARRE est désigné secrétaire de séance.

Michel Beaulaton : « Lors du dernier conseil municipal d'Ambert, M. le Maire nous a dit qu'il va se construire un nouvel abattoir sur le territoire. Il nous l'a affirmé haut et fort. Mais lorsque je regarde le PV du dernier conseil ... »

M. Gorbinet proteste.

Michel Beaulaton : « Si ! M. Gorbinet ! C'est bien ce que vous avez dit ! Il y a des gens de la majorité d'Ambert, ils peuvent le dire... C'est ce que vous nous avez dit M. le Maire. (M. le Maire continue de protester). Il a bien dit ça, donc qu'en est-il M. le Président ? »

M. le Président : « Nous aborderons cette question lors d'un conseil début mai, le 5 mai très exactement. Le PV n'est pas faux et bien en accord avec ce qu'a dit François Dauphin. »

Guy Gorbinet : « Je n'ai jamais dit ça. La seule chose que j'ai dite est ce qui a été formulé par le Copil de l'abattoir : c'est-à-dire 2022, un budget minimal pour la stabilisation. Et 2025 : on choisit si on fait un abattoir neuf ou si on rénove ; c'est ce qui figure exactement dans le copil de fin mars et tu peux demander à François Dauphin qui est présent ici ; c'est exactement ce que j'ai dit. »

M. le Président : « Nous vous rendrons compte de tout cela début mai. Cela permettra de mettre tout le monde à un même niveau d'information. »

Marc Joubert : « Une simple remarque : je n'étais pas présent au dernier conseil et j'ai appris lors de mon conseil municipal, que l'abattoir fermait ; j'étais un peu gêné aux entournures, donc un peu plus de communication en direction des mairies, ce serait bien. »

M. le Président : « Nous en prenons bonne note Marc. »

M. le Président fait approuver le Procès-verbal du conseil du 3 mars 2022. Il l'est à l'unanimité.

I - ADMINISTRATION GENERALE

Compte-rendu des décisions

Information.

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- la trajectoire de transition énergétique à l'horizon 2050 ;
- les aides à l'habitat dans le cadre du PIG Départemental « Habiter mieux » ;
- les aides à l'habitat dans le cadre de l'OPAH-Ru multisites ;
- la tarification pour le concert des Automnales ;
- les tarifs et contrats de location d'instruments de musique ;
- une demande de subvention au Conseil Départemental pour l'enseignement musical ;

- une convention avec les Lococotiers pour la valorisation des vélos et des batteries d'ordinateurs ;
- une attribution de marché pour l'accompagnement à la restauration collective, vers une alimentation saine et durable.

Pas de remarques.

Comptes administratifs 2021

Cf. délibération n°1

M. le Président ne participe pas au vote.

Unanimité

Comptes de gestion 2021

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

BP 2022 – Affectation des résultats

Cf. délibération n°3

Unanimité.

BP 2022 -Taux de la TEOM

Cf. délibération n°4.

Unanimité.

Taux des taxes locales

Cf. délibération n°5

Unanimité.

BP 2022 – Budget principal

Cf. délibération n°6

Unanimité.

Michel Beaulaton : « L'augmentation des charges de personnel est estimée à 2,6 cette année. Est-ce qu'elle intègre l'augmentation du point d'indice ? Est-ce que ça a été anticipé ? »

Marielle Giraud : « Ce qui a été intégré dans la prévision à la date où elle a été faite : c'est la revalorisation du SMIC du début d'année, et la refonte de la grille indiciaire des catégorie C ; donc quand on l'a anticipé dans la préparation budgétaire, on a mis une enveloppe globale parce que nous n'avons pas le détail de ce que pourrait être la revalorisation des grilles ; en revanche pour ce qui est de la revalorisation du point d'indice, à ce jour, nous n'avons aucun élément. en ce qui concerne la revalorisation du SMIC, nous ne sommes que peu concernés puisque cela porte uniquement sur les grilles et les rattrapages des échelons les plus bas de la catégorie C. »

M. le Président : « C'est aussi pour cette raison qu'en dépenses imprévues, on a mis 1,1 M€. »

Michel Beaulaton : « Il est vrai que, si on ne l'a pas prévu, les dépenses réelles de fonctionnement vont fortement augmenter de fait. »

Didier Liennart : « Nous avons aussi tenté de prendre en compte l'inflation ; je crois que c'est de l'ordre de 30 % -- pour ce qui concerne les fluides... »

Marc Joubert : « Pourquoi est-ce que l'on repasse en dessous du taux 26,29 ? »

Olivier Gallo Selva : « Il peut y avoir deux explications : soit il y a une erreur de frappe, il faudra que je vérifie. Soit me semble-t-il, dans le calcul il est fait par rapport aux bases qui ont pu être créées sur la commune... c'est-à-dire que chaque année on n'enlève pas ou on ne rajoute pas 0,2 ... ils prennent en compte de mémoire, l'évolution des bases pour refaire leur calcul. Je vérifierai pour voir ce qu'il en est car je vois que sur Arlanc c'est la même question... est ce que c'est une faute de frappe ou bien est ce que c'est une évolution des bases et du produit qui a conduit à recalculer le taux. »

Fabienne Gachon : « Par rapport aux emprunts et dettes assimilés, je vois qu'il est prévu qu'il reste en capital 829 000 € à rembourser pour 2022 ; or on nous propose un nouvel emprunt de 800 000 € ; ce qui voudrait dire qu'on n'aurait aucune capacité à rembourser d'emprunt cette année ? Si on emprunte 800 000... et qu'il nous reste 829 000... ce qui veut dire qu'on ne pourrait rembourser que les intérêts, et pas le capital. »

Olivier Gallo-Selva : « Non... on doit rembourser 829 000 € mais il y a des nouveaux projets, donc de nouveaux investissements et pour financer ces nouveaux investissements, on vous propose d'emprunter ... alors ce n'est pas 800 000 €, on verra un peu plus loin avec les recettes, ce serait plutôt 500 000 €. Donc qu'est-ce que cela signifie ? cela signifie qu'on rembourse plus que ce qu'on emprunte, donc globalement sur la masse de l'emprunt, la communauté de communes continue à se désendetter ... »

Fabienne Gachon : « Mais il y a l'équivalent : 800 pour 800 ... si on veut être terre à terre. On pourrait aussi dire : on fait moins de projets, et on ne fait pas d'emprunt. C'est-à-dire que cela serait une année nulle. C'est comme si on ne remboursait rien cette année. »

Olivier Gallo-Selva : « Tout à fait ! cela pourrait aussi être votre choix. »

Fabienne Gachon : « Donc c'est comme si on empruntait pour rembourser. »

Olivier Gallo-Selva : « Non, non, ce n'est pas du tout cela ... emprunter pour rembourser, cela signifie que l'on ne fait rien de nouveau et que pour rembourser les 800 000 euros d'emprunt on emprunte à nouveau cette somme. Dans ce cas oui, et cela serait un petit peu embêtant ! Mais là ce n'est pas le cas. on maintient juste la dette telle qu'elle est. »

Marc Joubert : « A quoi correspondent les 500 000 € sur le 020, en dépenses ? parce qu'on a des dépenses imprévues pour ce montant d'un côté, et on emprunte 600 000 € de l'autre côté ... »

Olivier Gallo-Selva : « Ce qui vous avait été présenté lors du débat d'orientation budgétaire, c'est qu'il y avait un certain nombre de projets en investissements qui n'étaient pas encore complètement finalisés et programmés dans le temps ; on connaît à présent globalement le coût de ces dépenses mais on ne sait pas encore si elles vont être réalisées ou pas cette année. Par conséquent, ce qui a été convenu, c'était de mettre 500 000 € en dépenses imprévues pour pouvoir au cours de l'année, sans toucher à la section de fonctionnement, programmer ces dépenses d'investissements qui seraient finalisées dans le courant de l'année. »

Marc Joubert : « Cela signifie que l'emprunt de 600 000 € ne serait pas forcément contracté si on n'épuisait pas les coûts des dépenses imprévues. »

Olivier Gallo-Selva : « Oui c'est à regarder et puis il faut regarder aussi l'évolution des taux d'intérêt ; si on pense que d'ici la fin de l'année, les taux d'intérêt risquent d'augmenter très fortement, on aura peut-être à réaliser ces 600 000 € d'emprunt ; on sait qu'ils ont déjà légèrement augmenté ces dernières semaines... Après c'est un pari ! soit on anticipe l'emprunt parce qu'on anticipe la hausse des taux ... et cela ferait une somme reportée à l'année prochaine, mais on paierait un peu moins d'intérêt ; soit on se dit que l'on est sur une crise passagère, et que les intérêts reviendront à des niveaux raisonnables, et qu'on aurait intérêt à attendre. »

M. le Président : « L'emprunt n'est pas contracté... »

Michel Beaulaton : « Oui et puis, Daniel, c'est ce que tu disais tout à l'heure, on a toujours cet industriel de Vertolaye, ... une somme à peu près équivalente à la somme dont on parle... je ne le souhaite pas du tout ! ... mais si par hasard cela venait à arriver, le taux d'intérêt va monter rapidement et c'est certainement une occasion et une opportunité d'emprunter. »

Fabienne Gachon : « Est-ce qu'il est possible d'avoir à nouveau la liste des investissements prévus avant de voter le budget ? »

La diapositive est à nouveau projetée et M. le Président liste à nouveau les projets d'investissements.

Marc Joubert : « Je suis surpris par la maison de santé d'Ambert. Il me semblait que cela figurait dans les restes à réaliser. Cela ne faisait pas partie du budget 2021 ? je suis surpris de voir à nouveau 190 000 €. »

Réponse de Simon Rodier : inaudible

Olivier Gallo-Selva : « Non, ce qui vous est présenté là, est tout confondu : les restes à réaliser et les crédits nouveaux. C'est l'ensemble de l'opération. »

Question inaudible.

Marc Ménager : « En fait nous en avons parlé lors du DOB ; il y a la cheminée de la chaufferie à refaire : cela va coûter environ 30 000 € et on refait également le toboggan et les bassins tampons des jeux extérieurs, pour environ 30 000 € également. »

Gérard Cornou : « Il y a eu quelques interventions lors du dernier conseil... je pense à Chantal Facy, Maire de Cunlhat, mais aussi à d'autres élus qui, constatant que beaucoup de projets ou financements sont dédiés à une chaîne montagnaise qui s'appelle le Forez, ont rappelé qu'en face il y avait le Livradois, et concernant le Livradois, il était question que se mette en place un groupe de travail, des réunions qui pourraient faire des propositions et qui pourraient convenir au développement de cette région qui est un peu délaissée. Qu'en est-il ? Est-ce que les dépenses imprévues peuvent pour partie satisfaire les projets ou les demandes qui émaneraient de ce groupe de travail ? Tu dis « non » ! Mais ce n'est pas ce qui avait été dit la fois dernière ! »

Simon Rodier : « Les dépenses imprévues peuvent servir à tout un tas de choses. D'abord nous sommes déjà au mois d'avril ; c'est un plan pluriannuel d'investissements qui donne de la visibilité, ce qui signifie que ce n'est pas une fin de non-recevoir mon « non ». A ta question « est ce que les dépenses imprévues vont financer des projets qui à l'heure actuelle sont au mieux à l'état d'ébauche », la réponse factuelle est « non » ; puisque si on monte un projet, le temps de faire les demandes de financements ... Ces 500 000 € que l'on espère ne pas toucher et retrouver l'an prochain, en excédent d'investissement ... Oui, l'an prochain, ils serviront éventuellement à financer les projets qui ont cheminé... Mais si ta question est : « Est-ce que ces 500 000 € vont servir cette année à financer des projets qui ne sont même pas à l'état d'ébauche, factuellement, c'est non ! En revanche la stratégie de mettre en investissement et fonctionnement des dépenses imprévues qui permettent de sécuriser notre résultat de l'année d'avant pour les retrouver en 2023, ça effectivement. Maintenant, s'il se passe des choses – ce que je souhaite, comme tout le monde— sur les montagnes de l'Ouest, qui sont bien plus belles et bien plus intéressantes que les montagnes

de l'Est et habitées par des gens très sympathiques, ma foi, eh bien... effectivement cela sera intégré à un plan pluriannuel d'investissement avec une réalisation en 2023 ou 2024. Voilà l'idée. »

Marc Joubert : « Je suis d'accord. Ce que tu dis, c'est que les dépenses imprévues sont la poire pour la soif. On va dire ça comme ça. Dans le domaine de l'investissement, je suis d'accord ; dans le domaine du fonctionnement, je le suis un peu moins car il ne faudrait pas qu'en 2023, nous ayons à couvrir des déficits d'investissement avec le ... ce qu'on n'a pas dépensé en fonctionnement. C'est un peu plus discutable. »

Simon Rodier : « Après c'est une question d'affectation de résultat ; ton déficit d'investissement tu le couvriras avec ton 1068, tu l'auras alimenté avec ton excédent qui aura été créé pour partie avec tes dépenses imprévues »

Didier Liennart : « Il y a un problème de méthode selon moi, c'est-à-dire qu'il faut bien comprendre, qu'il y a des axes politiques qui ont été définis, et que nous sommes confrontés à des difficultés immédiates auxquelles il faut répondre – je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Stéphanie la fois dernière – et aussi, nous sommes liés aux financeurs, particulièrement dans le domaine de l'enfance-jeunesse, à la CAF ; et la CAF n'a pas les moyens de pouvoir répondre à toutes les propositions que nous serions amenés à faire. Cela dit, je pense qu'il y a un problème de méthode aujourd'hui : nous avons défini des priorités politiques, il serait donc temps qu'au niveau de l'exécutif nous interpellions l'ensemble des maires afin que nous fassions une analyse des besoins existants sur tout le territoire et qu'à partir de là nous fassions des propositions. C'est ainsi que je conçois mon travail au sein d'ALF : que la communauté de communes soit un outil au service des communes. Mais on ne rase pas non plus gratis, il faut que cela soit clair. Je pense que comme je l'ai dit la dernière fois, on va dans le bon sens en proposant des axes politiques ; après il y a une question de méthode ; il faut voir comment on prend en compte l'ensemble du territoire à partir de ces axes. Je réponds plus politiquement que financièrement, mais c'est vers cela qu'il faudrait que l'on tende. Et je le répète : tout n'est pas parfait, loin s'en faut, mais nous allons dans la bonne direction... Des problèmes vont se poser, mais à nous de faire en sorte d'être en capacité pour prendre en compte l'ensemble des besoins du territoire. Peut-être que nous ferons malheureusement le constat que nous n'avons pas les moyens financiers... mais cela est un autre débat. Cela me paraît important, cependant, que nous travaillions en confiance, et encore une fois, l'idée simple que la communauté de communes est un outil au service des communes du territoire rencontre encore des difficultés mais cela me paraît aller dans le bon sens. »

Marc Joubert : « Une dernière remarque : donc le tableau que nous avons sous les yeux, ce sont les projets d'investissement. Ce qui me surprend c'est que nous avons là des dépenses imprévues à 255 000 € et dans le budget que l'on nous fait voter, elles s'élèvent à 500 000 €. »

Olivier Gallo-Selva : « oui sur le tableau général, c'est bien la somme de 500 000 €. Et il y a une erreur effectivement. Excusez-nous. »

Bruno Paul : « On parlait du Haut-Livradois tout à l'heure, l'entretien du plan d'eau de Fournols est prévu ? Je ne l'ai vu nulle part. »

Jean Savinel : « Cela fait partie des obligations, donc c'est forcément prévu dans le budget. De mémoire, c'est du fonctionnement, et c'est bien prévu dans le budget. »

M. le Président : « Pour te répondre à toi, Gérard, de mémoire, ... il y avait une question sur le Haut-Livradois, cela concernait effectivement l'enfance-jeunesse. Avec Stéphanie, nous avions l'intention de rencontrer les maires du Haut-Livradois pour travailler sur le sujet. C'est un point précis qui avait été soulevé, car il y avait un besoin sur le territoire. »

Mickaël Coupat : « On avait parlé de vendre les bâtiments plutôt que de les détruire, mais ici vous nous avez montré des chiffres qui concernent des démolitions ; et on ne parle pas de vendre même à l'euro symbolique, ... c'est ce dont vous nous aviez parlé lors du dernier conseil. »

M. le Président : « Nous avons des bâtiments qui se vendent régulièrement : je vais vous en proposer deux tout à l'heure. Vous faisiez référence à quoi : au PEP de Prabouré à Saint-Anthème ? »

Inaudible.

Mickaël Coupat : « On avait débattu la dernière fois ... On avait dit « pourquoi pas ? » ... mais mise à part des propositions de démolition, c'est tout ce qu'on a là ! Il n'y avait pas seulement Prabouré, il y avait trois... »

Simon Rodier : « On ne se ferme pas du tout... Il y a Prabouré, la Côte du Pont. Nous n'avons pas besoin d'inscrire au budget une vente puisque ce serait une recette. En revanche, si la vente ne se faisait pas, il faudrait que l'on puisse prévoir pour démolir. Si jamais on a un acheteur qui le fait, bien évidemment qu'on vendra plutôt que de démolir, on ne va pas dépenser de l'argent pour le plaisir. De toute façon, une vente étant de la compétence exclusive du conseil communautaire, ce sera lui qui se penchera sur l'opportunité de vendre. Moi j'ai déjà donné mes réserves sur la problématique de vente ; maintenant, si on trouve quelqu'un qui a un projet, et qui ne créera pas un emmerdement pour le Maire – soyons très clairs qui au niveau de son pouvoir de police, se retrouverait avec une friche – moi je serais partisan de vendre. Je préfère bien sûr l'argent non dépensé. »

M. le Président : « Ce qu'il faut se dire aujourd'hui, vous le savez tous, c'est que c'est un budget prévisionnel. Il va sans doute se passer beaucoup de choses. Avec un budget prévisionnel, on essaie de s'imaginer ce qu'il va se passer. »

BP 2022 – Budget annexe des Ordures ménagères

Cf. délibération n°7

Unanimité.

BP 2022 – Budgets annexes

Cf. délibération n°8

Unanimité.

Chantal Facy : « Je suis surprise de ne pas voir la ZA de Cunlhat dans ce budget, avec un achat possible de terrain. La dernière fois que j'en ai parlé, on m'a dit que c'était dans le budget annexe, et là, je ne vois rien à ce sujet. »

Olivier Gallo-Selva : « Non nous n'avons pas encore créé de BA pour cette zone, mais cela figure dans le Budget principal. »

M. le Président : « C'est encore en cours de négociation comme tu le sais. Nous ferons une DM si besoin. La difficulté aujourd'hui c'est que nous avons une entreprise sur Cunlhat en centre bourg qui veut absolument, s'installer sur le site de la ZA de Cunlhat ; cela pourrait créer des emplois d'ailleurs. Nous négocions actuellement avec un propriétaire de terrains. Nous allons retourner le voir rapidement afin de conclure, mais sinon, nous essayerons de trouver d'autres solutions si cela n'aboutit pas. »

BP 2022 – Subventions aux associations

Cf. délibération n°9

Unanimité.

Michel Beaulaton : « Ce qui serait bien, ce serait que les membres de la commission puissent avoir les éléments avant d'aller en réunion travailler sur les sommes ; c'est aux élus de travailler là-dessus... que les agents fassent une synthèse, il n'y a pas de problème mais après les décideurs c'est quand même nous. »

Didier Liennart : « Tout à fait. Mais qu'on soit bien clair : pour nous les commissions sont des lieux de réflexion, de définition de politique mais ce sont des commissions consultatives. En dernier ressort, ce sont les élus du conseil communautaire qui décident. Je pense que cette logique-là doit être valable pour l'ensemble des politiques que l'on mène. On s'est rendu compte de problèmes de fonctionnement. Il ne s'agit pas de mettre en cause ce qui se passe aujourd'hui. Bien au contraire. En revanche, on est aussi dans un cadre contraint : on ne peut pas exploser le budget. D'où l'idée d'avoir un peu de souplesse avec ces 10 000 €. Autre nouveauté que l'on vous propose : faire confiance aux associations, c'est-à-dire que l'on versera les subventions, une fois qu'elles sont votées – sauf pour les grosses associations, avec de gros financements, ... je pense au Festival d'Ambert, aux Copains, on ne leur versera que 30 % de la somme au départ – mais pour les autres associations, on versera tout de suite la subvention. Car il y a des associations qui ont tout de suite besoin de l'argent, pour réaliser leur projet dans l'année. En revanche, on exigera un bilan, et sur la base de ce bilan qui nous sera communiqué, on réexaminera les subventions de l'année suivante. Je pense que c'est beaucoup plus sain comme relation, c'est une relation de confiance que l'on veut instaurer avec les associations, mais il y a une contrepartie, il y aura un contrôle car c'est de l'argent public et notre rôle à nous, élus, c'est de vérifier, le bon usage des deniers publics. »

Marc Joubert : « Je souhaite intervenir pour deux manifestations qui se déroulent sur le territoire de la Vallée de l'Ance : l'une est organisée par l'entente paysanne de la Vallée de l'Ance : c'est le comice agricole 2022. Et je trouve que l'on est un peu pingre. Ce sont des manifestations qui tournent sur l'ensemble des territoires... la communauté de Roche-Baron avait attribué par exemple 2 000 € de subventions pour le dernier comice qui se déroulait à Val Privat ... De ce côté, je trouve qu'on est un peu timide. Je vais faire une deuxième remarque : je dis et j'écris que l'agriculture et le tourisme sont les deux mamelles de mon territoire ; je pense que c'est un peu le même cas chez vous... donc ma première remarque était pour l'agriculture et pour le tourisme, j'ai une association qui prône le vivre-ensemble, qui a un projet de vallée et qui cherche à faire vivre l'ensemble des communes de la Vallée de l'Ance, ensemble ! Je ne vois pas apparaître son projet dans l'attribution des subventions et ça me peine un peu. C'est une association qui n'a jamais été subventionnée par la cocom, ... peut-être qu'elle porte mal son nom : c'est le comité des fêtes de Viverols qui organise des manifestations en été, ... Entre autres la fête des Vieux métiers, qui attire entre 3 et 5 000 personnes sur le territoire, et la Ronde des crèches, au moment de Noël qui attire également 3 500 personnes. Alors je trouve que c'est un petit peu timide pour encourager ces associations-là. Honnêtement, cela me peine alors je me permets d'intervenir pour ces deux manifestations. »

Didier Liennart : « Cela rejoint ce que je disais tout à l'heure au niveau des critères que définissent les commissions ; on a organisé 6 réunions sur le territoire l'année dernière pour réaliser le diagnostic de la vie associative. En mai-juin, nous allons refaire ces réunions ; et au cours de ces entrevues, j'avais repéré cette association dont tu nous parles. Après, elle n'a pas été retenue par la commission, je me mets dedans ... je ne participe pas aux commissions, vous m'excuserez, et je ne veux pas influencer sur quoi que ce soit, mais il est vrai que des critères sont quelquefois un peu limites, je vous le dis comme je le pense... parce que lorsqu'on organise une fête comme celle des vieux métiers, qui attire 3 à 5 000 personnes, cela relève du patrimoine quand même ... et donc de l'action culturelle. C'est vrai que si on s'arrête à la dénomination de l'association c'est-à-dire « Comité des Fêtes », on la classe dans les loisirs ; or l'action qui est menée là, elle dépasse largement le cadre d'une action de loisir d'un comité des fêtes, vous le comprenez bien... cela illustre donc les quelques erreurs qui sont encore commises aujourd'hui, et j'en assume aussi la responsabilité. On

veut essayer d'améliorer les choses, et cette association-là devrait faire partie de celles qui à mon sens doivent être aidées. Parce qu'elles le méritent. Je vais peut-être laisser la parole à François sur celle de l'Entente qui dépend du pôle « agriculture », afin qu'il explique la position mais...

François Dauphin : « Au sujet de l'Entente, j'ai reçu les personnes qui s'en occupent. Il est vrai que c'est une grosse manifestation qui se fait tous les deux ans, sur trois départements, la Loire et la Haute-Loire. Je croyais qu'on avait mis 1 000 ou 1 500 euros ... je ne sais pas. En revanche, on les aide également au niveau du matériel, et je leur ai dit qu'il n'y aurait aucun souci, qu'on les aiderait. »

Marc Joubert : « Je me permets quand même d'insister ; si je fais un peu le tour, on a reçu deux propositions pour ce rapport, ... alors je ne veux pas être méchant ... Je ne vais pas me faire des amis, je le regrette, mais moi je suis aussi là pour défendre mon territoire et les choses qui m'intéressent... On met 42 000 euros sur le vélo par exemple et une simple remarque : 1 500 euros de plus entre la première proposition du rapport n°9 qu'on a reçue et la deuxième, 1 500 €, c'est « salon » plus « projet interterritorial » ... je me pose des questions et à juste titre : faut-il être au bureau pour obtenir quelques subventions ? ... Je m'excuse, Marc (Ménager), ... Et je ne veux pas être méchant ; je comprends tout à fait que l'on soit limité dans les subventions que l'on attribue, mais ce sont 10 000 personnes sur notre territoire à la louche, et c'est loin d'être négligeable, voilà... je voulais vous faire ressentir ça. »

Simon Rodier : « Marc, Didier n'a pas à battre sa coulpe, puisque pour le coup, il n'est nullement en cause ; sur la fête des Vieux Métiers, -- comme je pense Jérôme a dû te l'expliquer au téléphone --, on a une difficulté : c'est que ce n'est pas un problème de nom, c'est un problème d'objet... (inaudible) ... Non, non ! Je suis tout à fait d'accord pour qu'on le finance mais la problématique c'est « à quel titre ? Quand tu as un dossier qui ne te parle que de l'organisation de repas ensemble et de remettre de la convivialité, ... Selon les critères actuellement définis, cela ne peut pas rentrer ... ou alors dans ce cas, on fait de « grace speciale », et je dis « Eh bien, ça ne respecte pas mes critères, c'est dans... »

Marc Joubert : « Je t'arrête tout de suite. L'objet, ce n'est pas l'organisation de petits repas conviviaux ; nos repas conviviaux sont les seules ressources qui permettent à l'association de financer ses projets pour payer toutes les activités qu'elle fait déplacer sur le territoire, et c'est loin de tout couvrir... »

Simon Rodier : « C'est aussi pour ça Marc, que Carole leur avait dit « venez me voir afin qu'on monte votre dossier parce que tout ce que vous mettez en avant, ça ne respecte pas les critères. » Alors effectivement, on peut dire que l'on ne met aucun critère, et on peut dire qu'on fait comme d'autres collectivités, ... moi, j'entends ce que tu dis, c'est aussi pour cette raison que Didier travaille sur la vie associative du territoire car il y a des pans entiers de l'action associative qui ne rentrent pas dans les critères définis, notamment cette notion de convivialité, notamment cette notion d'attractivité. Je peux te dire que lorsque le dossier a été étudié, -- il l'a été comme tous les autres, par une commission qui est composée seulement d'élus -- donc il y a une certaine légitimité à étudier les dossiers -- nous avons constaté cela, la demande ... mais il y en a d'autres, il n'y a pas que celle de Viverols qui a été... Voilà. En tout cas, ce que je peux te dire, c'est qu'en l'état actuel vous ne respectez pas les critères. Il y a des critères sans doute à redéfinir, il y a des transversalités à étudier pour l'avenir, mais pour l'instant nous nous en tenons aux critères qui sont publics et connus, et cela ne correspondait pas. En ce qui me concerne, je veux bien les modifier, Didier nous propose aujourd'hui que cela soit adopté en conseil communautaire, je n'y vois d'objection, mais à un moment donné, le « grace special » ... voilà on ne peut pas le faire comme ça, parce que là pour le coup, ça ne serait pas démocratique. »

Marc Ménager : « Je voudrais juste répondre à l'attaque personnelle sur le vélo, parce que je le prends comme une attaque personnelle. Avant d'être élu au Bureau, les subventions pour le vélo étaient supérieures à celles qui sont accordées actuellement. On a eu le mérite, je pense, au dernier

mandat, à la commission Sport que Guy présidait – et je ne pense pas qu’il fasse beaucoup de vélo – d’établir des critères d’attribution. Nous essayons de les respecter scrupuleusement. Il y a donc certains critères comme l’attractivité, le budget, le nombre d’engagés, ... je pourrais vous les sortir, ils sont publics, et de ces critères, sortent des manifestations. Si les clubs cyclistes de la Région sont assez actifs dans les manifestations, on ne peut que s’en féliciter, ... mais honnêtement, si pour le vélo, vous pensez qu’il faut être au bureau pour avoir des subventions aux associations, je vous laisse ma place ! Et honnêtement ! je la laisserais volontiers... parce que je ne peux pas supporter des attaques comme celles-ci ici... Si le club de foot organisait un tournoi international, on le subventionnerait et on dirait « c’est Guy Gorbinet, c’est parce qu’il est au bureau » ? et ça, c’est inadmissible ! Moi je trouve que c’est inadmissible par rapport au travail des clubs et des associations ! Et après, je ne connais pas les critères d’attributions de subventions qui peuvent être définis sur les autres pôles, mais je sais qu’au niveau « sport » nous avons des critères d’attribution de subvention et on les applique. Ensuite moi, je ne veux pas polémiquer sur les territoires, sur les sports, sur les ... franchement ... »

Marc Joubert : « Moi non plus, je ne veux pas polémiquer là-dessus, mais admet quand même qu’on fait des efforts sur les sports, et je ne le critique pas, c’est bien ! mais il n’y a pas que le sport, et certaines associations mériteraient d’être encouragées au vu du travail qu’elles effectuent sur le territoire, et au vu du public qu’elles attirent ! c’est tout ! Je suis entièrement d’accord que la Ronde des Copains ça attire du monde, je ne veux pas remettre cela en cause, mais il n’y a pas que cela... »

M. le Président : « Le travail qui sera fait comme l’a proposé Didier... parce qu’on s’est bien rendu compte que c’est chaque année que les associations, c’est très difficile ; c’est très difficile pour les communes aussi d’attribuer des aides aux associations. On met des critères, et puis après... bon. Simplement, il va falloir qu’au niveau du Bureau, l’exécutif y travaille dessus. C’est ce que j’ai demandé. Que l’on fasse au moins une base, que cela soit pour tout le monde pareil, et après les commissions travailleront pour apporter des compléments. Voilà ce que Didier a proposé, et à mon sens, c’est ce qu’il faut faire. Mais les paramètres dont tu parles tout de suite, ils peuvent être pris en compte effectivement. Et puis n’oublions pas non plus que les communes peuvent aussi participer avec leurs associations. »

Marc Ménager : « Je voudrais rajouter une chose sur les commissions, commission « sport » : il y a 3 élus en plus de moi, à la commission « sport » ! je pense que... si vraiment, on veut discuter des subventions, des critères, il faut participer aux commissions, pas seulement les délégués communautaires... sur les 58 communes, je pense qu’on pourrait avoir des commissions assez vivantes. Après, qu’on nous accuse de parti pris, ça, ça me fait mal ! franchement ! »

Chantal Facy : « Je ne peux qu’être d’accord pour des critères bien définis par pôle. Dans la commission « culture », j’ai toujours été attentive à cela ; par contre, ce qui me semble intéressant, c’est qu’une fois que l’on aura accepté ces critères en conseil communautaire – parce que je pense que nous sommes là également pour prendre cette décision – ce serait bien que les communes reçoivent ces critères, pour qu’elles puissent prendre leur décision quant à la répartition de leurs subventions à elles : savoir ce qui peut être pris en charge par la cocom ou pas, et surtout pour faire de l’info à toutes leurs associations ; parce que de fait, il y a des associations qui ne savent pas qu’elles peuvent être subventionnées par la cocom ; si elles ont les critères – je sais que le Cerfa les a un peu découragées – mais si elles ont les critères qui correspondent à la possibilité de subvention, je suis certaine qu’elles chercheront de l’aide pour remplir ce formulaire Cerfa. Mais encore faut-il que la chaîne soit bien respectée et que les communes puissent informer leurs associations. »

Didier Liennart : « Oui, je ne pense pas que l’on peut travailler sur la question de la vie associative sans associer les communes et sans travailler par bassins de vie. Des choses très diverses et très riches se passent sur le territoire, et avoir des critères trop généraux sur l’ensemble du territoire cela ne correspond pas forcément à une efficacité optimum de la cocom dans l’aide aux associations. Il

faut savoir aussi, qu'il n'y a pas seulement l'aspect « subvention ». On réfléchit également sur la manière dont on peut aider les associations, avec du matériel, ... comment on peut aider l'inter associatif en s'appuyant sur les MSAP... Il y a plein de choses. Lors des réunions que nous allons programmer à ce sujet, en mai-juin, par bassin de vie, on pourra discuter de la question du matériel par exemple... Cela va mettre du temps à se construire, car il faut reconnaître que c'est compliqué, mais la seule manière d'y arriver correctement, c'est que les conseillers communautaires, décident, informent les mairies ... et travaillent aussi avec elles sur le montage des projets. Les mairies ont aussi un rôle à jouer, car ce n'est pas la cocom qui va pouvoir tout financer. Il faut être clair. Alors je le constate... c'est peut-être un peu rude ce que je vais dire, mais il y a des associations qui connaissent les circuits, qui savent à quelle porte frapper, et il y a d'autres associations qui ont été un peu, ... qui ont abandonné ou qui ne connaissent pas les circuits. Ça, c'est une question d'équité de traitement, et là-dessus, je serais vraiment très ferme... il s'agit d'avancer sur la question d'équité, ... cela ne signifie pas qu'on va être bon tout de suite, mais il faut avancer sur la question ; c'est ce que je disais tout à l'heure au sujet de nos axes politiques, on va progresser. Pour en revenir aux demandes de Marc, moi, je pense que l'on peut augmenter la subvention du Comice agricole. François me disait qu'il serait bon qu'on s'aligne sur les autres départements, 2 000 €. Et peut-être pourrait on réétudier le dossier concernant l'association du Comité des Fêtes. Il faut que je vous dise très franchement que ce qui me gêne, c'est que Marc intervienne... du coup, il pose des problèmes, mais il y a sans doute beaucoup de situations comme celles-ci. »

Michel Beaulaton : « Et puis au niveau des subventions, Didier, les communes n'ont pas du tout les mêmes critères d'attribution, ... et tu dis que certaines associations n'ont pas le réflexe de faire la démarche au niveau du cerfa, mais il me semble qu'à ALF, il y a une personne à mi-temps qui s'occupe des associations, qui est capable de répondre, qui a les compétences pour le faire... et La Brèche, et autres, que l'on subventionne, peuvent aussi les aider ... C'est pour cette raison que je suis un peu surpris, que depuis le temps, il y a des compétences communautaires, et des compétences communales, et tout le monde les connaît. Ça fait plusieurs années qu'on en parle... »

Chantal Facy : « Je ne suis pas d'accord avec toi, les associations ne sont pas dans notre cercle et ne savent pas du tout... là, franchement, il y a un gros boulot à fournir... »

Michel Beaulaton : « Eh ! bien ! elles n'ont qu'à prendre le téléphone, t'appeler et tu peux les rediriger vers les services qui sont compétents, qui sont là pour rendre service aux associations, ... n'est-ce pas Dider ? »

Chantal Facy : « Oui mais pour être claire, moi, tous les critères des pôles, je ne les connais pas ... je les connais pour le pôle « culture » parce que je m'en suis occupée, mais ... ; »

Michel Beaulaton : « Mais je te rassure, moi non plus. mais il y a des personnes à la commune, et à la communauté de communes, qui sont capables de répondre à ces interrogations. »

Didier Liennart : « On ne va pas avoir le débat aujourd'hui, on l'aura lors d'un prochain conseil communautaire, lorsqu'on va vous proposer de valider des critères. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a aussi, le problème d'équité de traitement. Cependant, il faut bien vous en rendre compte, il faut être conscient que la communauté de communes ne fait pas que verser des subventions, elle aide les associations par du prêt de matériel, par du prêt de véhicule... je vais vous donner un exemple : le club de natation d'Ambert a accès à la piscine gratuitement ; les services ont estimé – car cela a un coût – le fait de mettre à disposition des créneaux gratuits à la piscine, à 50 000 € à l'année. On le fait bien volontiers, mais il faut bien prendre conscience qu'il y a des choses comme celles-ci qu'on ne mesure pas. Autant je suis pour qu'on s'améliore, autant je souhaite qu'à un moment donné il s'agisse de reconnaître ce que la communauté de communes accomplit... même si c'est encore insuffisant. (...) il y a un cadre maintenant : ce sont les 10 000 € ; et cette souplesse peut nous permettre d'absorber un certain nombre de demandes que nous n'avions pas forcément analysées ou qui n'étaient pas encore arrivées. Après, je pense que ce que propose François --

s'appuyer sur ce que font les autres communautés de communes, -- me paraît assez logique. Je ne vois pas pourquoi on donnerait seulement 1 000 €. Mais je suis quand même... je vous l'ai dit. Bon. »

François Dauphin : « Je voudrais juste rajouter, ... bon ! c'est Marc qui a fait cette réflexion parce que cette manifestation se déroule sur Viverols, mais c'est quand même l'entente des dix communes de la Vallée de l'Ance. »

Marc Joubert : « Cela va au-delà des dix communes de la Vallée de l'Ance.

François Dauphin : « Je parlais pour le Puy-de-Dôme. »

Marc Joubert : « Les communes font leur œuvre également, et je pense que toutes les communes sont dans le même état d'esprit ; il y a des choses qui ne transpirent pas : Le Bief, par exemple, est venu chez moi. Le logement, c'est moi qui l'ai payé, le chauffage également... Ce sont des choses qui n'apparaissent pas dans les subventions, et qui grèvent un budget communal... bien sûr, cela reste supportable, et je ne mets pas en question l'importance de la culture pour nos territoires. Si on veut attirer du monde, il faut parfois savoir faire des sacrifices »

M. le Président : « Bien ! par rapport à ce que j'entends, c'est vrai que pour le Comice agricole, on pourrait augmenter la subvention, si vous en êtes d'accord ; en revanche, Marc, pour ta deuxième demande, à mon sens, on ne peut pas la prendre en compte ... enfin moi, je vous donne mon avis, et vous allez donner le vôtre, parce que si on accepte que tout le monde demande ici... il y en a d'autres qui doivent avoir le même type de remarques. Marc, tu le comprends bien ? bien sûr, nous allons étudier cette demande pour l'année prochaine. Etes-vous d'accord avec ma proposition ? Très bien, on fait comme ça. »

M. le Président clôt le débat et fait procéder au vote.

BP 2022 – Subvention au Comité des Œuvres Sociales d'ALF

Cf. délibération n°9bis

Unanimité.

BP 2022 – Adhésions aux organismes partenaires

Cf. délibération n°10

Unanimité.

RH – Modification du tableau des emplois

Cf. délibération n°11

Unanimité.

RH – RIFSEEP 2022-2026

Cf. délibération n°12

Unanimité.

Marc Joubert : « Quand je vois « travaux insalubres », ce sont des choses qui me parlent parce que j'ai passé toute ma vie là-dedans ; demain, les travaux insalubres peuvent éventuellement être reconnus, ce qui est un bien pour les agents, notamment en cas de départ à la retraite anticipé ; si on intègre les travaux insalubres dans le RIFSEEP, est-ce qu'il ne risque pas d'y avoir un terme un

doublon, c'est-à-dire intégrés aujourd'hui, reconnus demain comme travaux insalubres avec des éventuelles majoration de trimestres ou autres ? »

Marielle Giraud : « C'est déjà le cas puisque les agents identifiés avec la mention « éboueurs » sont reconnus avec la mention « catégorie active de la fonction publique » donc ils ont à l'instant où je vous parle un régime de départ à la retraite différent de la catégorie des agents dits sédentaires donc ça c'est quelque chose qui existe tout de suite ; la prise en compte de l'insalubrité rentre pleinement dans les critères RIFSSEP cela peut être par le biais de cette prime horaire ou par le biais du RIFSEEP ; si demain il y avait de nouvelles choses qui soient mises en place en termes de reconnaissance, à mon sens cela ne sera pas dans un système indemnitaire. Pourquoi ? parce que les lois depuis quelques temps, on le voit sont à réduire, simplifier et unifier le régime indemnitaire en supprimant toutes les primes existantes et en allant vers ce fameux RIFSEEP ; du coup je pense que s'il y a une certaine forme de reconnaissance mise en place, ce ne sera pas par ce biais-là.

Marc Joubert : « D'où ma remarque, cela risque à terme d'être une double reconnaissance. Une fois aujourd'hui dans le cadre du RIFSEEP, et une fois demain, si par exemple des textes législatifs évoluaient et étendaient cette reconnaissance de la pénibilité y compris à d'autres agents. »

Simon Rodier : « Oui mais là, c'est fait dans le cadre d'un maintien à titre individuel, ... si le RIFSEEP est revalorisé, ils se retrouveront avec un RIFSEEP de droit, au lieu de d'avoir un RIFSEEP dérogatoire par maintien à titre individuel. »

Marielle Giraud : « Mais la reconnaissance de cette pénibilité, elle existe déjà parce que ce sont des agents de la catégorie active, c'est-à-dire qu'aujourd'hui, ce sont des agents dont l'âge légal de départ à la retraite est de 57 ans au lieu de 62, et l'âge limite est à 62 ans au lieu de 67. C'est la loi. Du coup, si demain, il y avait une évolution législative concernant la catégorie active et les départs en retraite, de fait nous serions obligés de l'appliquer ; sachant qu'on versera les mêmes sommes mais on les versera sous une égide différente. »

RH – Charte de télétravail

Cf. délibération n°13

Unanimité.

Marc Joubert : « Je vois que les animateurs des centres de loisirs peuvent télétravailler un jour par semaine, j'espère que ce jour là ne tombe pas un mercredi. Je sais que ce sont des questions bêtes mais il me semble qu'on l'a vécu... »

Marielle Giraud : « Non, non. Il n'y a pas de télétravail le mercredi ; comme je vous le disais tout à l'heure, priorité est donnée à la continuité du service ; même dans le cas où il y aurait deux agents et que l'un est malade par exemple, que le deuxième doit être en télétravail à un moment où on est censé avoir de l'accueil, de la réception de coups de fil... car je ne parle pas de l'accueil des enfants, la journée de télétravail est annulée pour assurer le service. C'est la règle générale. Et pour ce qui concerne les animateurs, ce sont des jours de télétravail sur les temps de préparation, qui sont hors période de vacances, et hors mercredis. »

BP 2022 – Assurances statutaires – participation à la consultation lancée par le CDG 63

Cf. délibération n°14

Unanimité.

Michel Beaulaton demande si les coûts seront réduits grâce à cette consultation, si plusieurs EPCI ou communes adhèrent.

Marielle Giraud : « Non, l'appel d'offres que va lancer le Centre de gestion, ne dépend pas du nombre de personnes puisqu'il porte la consultation complètement et de manière totalement gratuite. Au terme de la consultation, si l'on ne passe pas par le CDG, cela ne nous aura rien coûté. En revanche, si l'on souscrit à une assurance par leur intermédiaire, il y aura un coût de gestion du contrat. Mais la consultation elle-même, via le CDG ne nous coûte rien. C'est si nous nous faisons notre consultation en propre, que cela va nous coûter les 1 000 € de publication dans les journaux officiels, en plus du temps de travail d'agent. Et concernant cette consultation en propre, -- puisque cela ne figure pas dans le projet de délibération, -- est ce que vous souhaitez que l'on lance notre propre consultation ? je le rajouterai dans la délibération. Sachant que si l'on souhaite consulter de notre côté, il faut qu'on le fasse en même temps que le Centre de gestion, voire avant lui, pour pouvoir comparer les offres que l'on aura reçues en propre et celles du CDG pour avoir tous les éléments et pouvoir se prononcer si l'on part avec le CDG ou pas. »

David Bost : « Juste pour compléter ce que dit Marielle, le problème est que si nous attendons l'offre du Centre de Gestion, on sera trop court pour pouvoir comparer ; alors si on veut lancer notre propre appel d'offres, c'est maintenant, après ce ne sera pas la peine. »

Marielle Giraud : « Selon notre agent chargé de la commande publique, si on veut être dans les temps, il propose de lancer la consultation fin mai, si vous en êtes d'accord... sinon on s'en remet à la consultation du centre de gestion. »

Michel Beaulaton : « Pour moi, c'est toujours bien d'avoir un comparatif. Comme disait David tout à l'heure, ce serait dommage de ne pas avoir deux avis. »

David Bost : « Je partage en effet cet avis, nous ne sommes pas certain que l'offre du CDG soit la meilleure. Après il est probable car normalement, ils partent sur plusieurs collectivités, mais rien ne dit qu'une commande de la collectivité ne soit pas meilleure. »

Guy Gorbinet : « Il faut savoir que sur ce type de contrat, il n'y a quasiment plus aucun assureur ; il n'y a plus beaucoup de concurrence, on se retrouve avec un ou deux, et peut-être même qu'un. »

Le conseil communautaire se prononce en faveur d'une consultation en propre de la part d'ALF.

M. le Président informe le Conseil du fait que le Département mène une réflexion quant à sa participation au dispositif « Territoire Zéro Chômeur Longue Durée » ; aussi il propose de retirer le rapport n°15 de l'ordre du jour, car il explique qu'ALF n'est pas en mesure de s'engager dans le dispositif, sans être certain d'avoir un accompagnement financier. Le conseil donne un avis favorable au report de la question « TZCLD ».

II – PÔLE « ÉCONOMIE »

Convention Territoires d'Industrie

Cf. délibération n°15

Unanimité.

ZAC Les Barthes – Achat de terrains

Cf. délibération n°16

Unanimité.

Vente cave à vins de Sauvessanges

Cf. délibération n°17

Unanimité.

Isabelle Mosnier, adjointe à Sauvessanges, explique que la municipalité déplore le fait qu'il n'ait pas été possible de garder ce commerce, mais souligne l'aspect positif de la transaction : le bâtiment ne restera pas vacant et il accueillera un nouvel arrivant dans la commune, ce dernier souhaite en effet le transformer en maison d'habitation.

III – PÔLE « AGRICULTURE – FORÊT – ENVIRONNEMENT DURABLE »

Etude des déplacements pour les communes d'Ambert, Arlanc et Cunlhat - avenant à la convention

Cf. délibération n°18

Unanimité.

III – PÔLE « ENFANCE - JEUNESSE »

Projet Educatif du Territoire

Cf. délibération n°19

Unanimité.

Marc Joubert : « J'ai vu « projet éducatif », j'ai vu « écoles », je n'ai vu nulle part « éducation nationale ».

Louis-Jean Gouttefangeas : « L'école comprend bien sûr l'Education Nationale ; lorsqu'on interroge les écoles, ce n'est pas sans l'Education Nationale, les conseillers, les inspecteurs pédagogiques sont toujours associés à la réflexion. ».

Marc Joubert : « Ce qui serait bien, ce serait de rappeler les actions d'ALF dans ce domaine. »

Louis-Jean Gouttefangeas : « Nos actions se limitent à celles des accueils de loisirs les mercredis et les vacances. Ce qui nous fait défaut actuellement c'est l'arrêt des TAP, qui ne nous a pas permis de maintenir la continuité éducative avec les écoles du territoire. C'est un volet qui a été complètement obéré dans le précédent PEDT, d'où la volonté de le mettre à jour, et de prendre en compte toutes ces questions, transversalité des pôles et des services incluse. Nous fondons beaucoup d'espoir sur ce PEDT pour valoriser nos actions. »

Avant que le Président ne lève la séance, M. le Maire d'Olliergues souhaite informer les conseillers sur les récents problèmes rencontrés dans le domaine des transports scolaires :

« Il y a quinze jours sur la commune d'Olliergues, il y a encore eu un problème en lien avec le transport scolaire ; problème à mon avis important car nous sommes sans doute passés à côté d'un accident grave ; les bagages des écoliers ont été répandus sur la CD 906, sur laquelle je vous le

rappelle au passage, 4 000 véhicules journaliers circulent ; le chauffeur de bus s'est arrêté et les enfants sont descendus pour aller ramasser leurs sacs. Encore un problème, à mon sens aberrant... J'ai alerté la Région, et j'ai reçu une réponse de la part de Myriam Fougère, assez rapidement, qui m'a informé que la Région allait mettre en place les pénalités en lien avec le contrat. Suite à cet incident, il y a eu un contrôle du véhicule et du chauffeur, effectué par les services de gendarmerie. Ce contrôle a encore mis en évidence des défaillances, avec immobilisation immédiate du véhicule, et un retrait de permis immédiat également. On ne va pas revenir sur le scénario et la succession de décisions de la Région qui ont eu des conséquences importantes sur nos territoires communaux respectifs ; mais encore une fois, nous ne sommes pas encore arrivés à un an d'exercice, et il y a eu, sur Olliergues, trois problèmes importants : la première semaine de la rentrée scolaire, un contrôle des véhicules par la DREAL a mis en évidence des problèmes sur trois véhicules contrôlés ; le quatrième s'étant enfui, à la vue du contrôle, laissant les enfants sans transport. Il faudrait faire quelque chose. Nos petits transporteurs, cela faisait des années qu'ils assuraient le transport scolaire, nous n'avons jamais eu de problématiques de cet ordre. »

Didier Liennart rappelle que des alertes avaient été adressées à la Région, et il estime que la communauté de communes devrait se montrer plus exigeante avec les services par rapport aux conditions de transport scolaire sur le territoire ; les pénalités auraient dû être déclenchées depuis longtemps, au vu des problématiques rencontrées dans ce domaine.

Jean Savinel, Maire d'Arlanc, remercie toutes les communes qui ont travaillé avec la municipalité d'Arlanc, et qui lui ont apporté soutien et aide, pour la mise en place d'un centre de primo-accueil de réfugiés ukrainiens. L'Etat qui avait été à l'origine de cette demande n'a pas donné suite à ce projet.

L'ordre du jour du conseil et les interventions étant épuisés, M. le Président lève la séance.